

Chômeurs, demandeurs d'emploi, stagiaires, CES, RMistes, précaires

Ne vous laissez pas emporter par la tempête !
Contactez AC ! Agir ensemble contre le chômage

N°111
JANVIER-FÉVRIER 2008

NOUVELLE ET GRAVE ARNAQUE CONTRE LES CHÔMEURS

Derrière cette formule pompeuse de « Modernisation du "Marché" du travail » se cache une négociation bidon pour entériner de graves reculs des droits des salariés, des droits acquis après des décennies de luttes.

Négoiations bidons.

Pour obtenir le recul des droits des salariés, le pouvoir et le Medef manœuvrent.

- La menace du bâton.

Sarkozy : " La France doit être plus compétitive, pour cela, il faut plus de flexibilité et moins de tracasseries dans le travail. Alors, ou bien, vous, "partenaires" sociaux reformez tout cela avant la date butoir, ou, c'est moi qui m'en charge." C'est le bla bla habituel.

- Le Medef présente alors des propositions ultra sur les points qu'il veut modifier. Tollé des syndicats, négociations "serrées" et juste le soir de la date butoir c'est la proclamation des résultats. "Nous avons obtenu des avancées significatives, le texte

final est acceptable". Tous les syndicats sont prêts à signer sauf la CGT.

- Le tour est joué, Sarkozy et le Medef ont obtenu ce qu'ils voulaient et les syndicats sont satisfaits d'avoir "réduit les prétentions du Medef". Toute cette pantomime est une pièce de théâtre où chacun joue un rôle mais dont le dénouement est prévu avant le début de la pièce. Les grands perdants sont les salariés et les chômeurs.

Licenciements.

Comme le voulait le Medef, désormais un nouveau dispositif est introduit dans le droit du travail.

- "Rupture conventionnelle" : c'est la séparation à l'amiable de Laurence Parisot. Après avoir échoué avec le CNE, après condamnation par l'Organisation internationale du Travail, le Medef impose un système aux conséquences incalculables. Le patron tout puissant pourra imposer au salarié ce type de licenciement. Les termes en seront communiqués à la Direction du Travail et sans remarque de leur part le licenciement est fait. **Plus aucun recours n'est possible, ni aux Prud'hommes, ni devant les tribunaux.**

(Suite page 2)

SOMMAIRE

Page 1 : Arnaque - Chiffres

Page 2 : CDD Senior : un fiasco

Page 3 : Fusion ANPE - ASSEDIC

Page 4 : Transports

1^{er} JANVIER MINIMA SOCIAUX ET AUTRES CHIFFRES ACTUALISÉS

RMI (+ 1,6 %) soit 447,91 € par mois pour une personne seule sans logement ou 394, 17 € par mois pour une personne seule avec logement (car 12 % de franchise logement).

ASS (+ 1.6 %) soit 14,74 € par jour ou 442,20 € par mois de 30 jours.

AI (+ 1,6 %) soit 10,38 € par jour ou 311,40 € par mois de 30 jours.

AER (+ 1,6 %) soit 31,82 € par jour ou 954, 60 € par mois de 30 jours.

API (+ 1 %) soit 755,72 € par mois.

AAH (+1,1 %) soit 628,10 € par mois + 104,77 € si autonomie et 179,31 € pour incapacité totale de travailler.

Plafond Sécu (+ 3,39 %) : 2773 € par mois.

Allocations familiales (+1 %) soit 120,32 € par mois pour 2 enfants

SMIC sans changement 8,44 € de l'heure.

Retraite Sécurité Sociale + 1,1 %

Bon à savoir Pouvoir d'achat.

Nicolas Sarkozy (14/01/07) : "Je veux être le Président de l'augmentation du pouvoir d'achat". Selon l'INSEE le pouvoir d'achat des

(Suite page 2)

RÉSISTER est le bulletin d'AC ! Besançon

AC ! Agir ensemble contre le chômage est un mouvement **national** avec des **collectifs locaux** répartis dans toute la France. **AC ! Besançon** est un collectif d'individus : privé d'emploi, salariés, étudiants et retraités qui luttent ensemble contre le chômage et l'exclusion.

AC ! défend les chômeurs et les exclus dans leur vie quotidienne, **agit** pour leur dignité, contre les tracasseries administratives, les radiations, etc...

AC ! explique les vraies raisons du chômage, **propose** des solutions, **se bat** pour les faire aboutir.

A Besançon **AC !** intervient auprès de l'ANPE, des ASSEDIC, des transports, de la Municipalité, des députés.

N'hésitez pas à nous contacter.

LE CDD SENIOR : UN FIASCO

On se souvient que le 29 août 2006 était instauré le CDD spécial senior (ou qualifié de manière ironique de "contrat dernière embauche" pour FO) qui était destiné à faire diminuer le chômage des plus de 57 ans. Le plan gouvernemental de l'époque visait à l'horizon 2010 de ramener le taux d'emploi des plus de 55 ans à 50 % alors qu'il n'était à ce moment là que de 37 %. Le texte précisait que tout demandeur d'emploi de plus de 57 ans au chômage depuis au moins



ENCORE UN ESPOIR DEÇU

trois mois pouvait bénéficier d'un CDD de 18 mois renouvelable une fois. Cette mesure, destinée à permettre aux chômeurs âgés de retrouver plus facilement du travail afin de compléter leurs droits à la retraite, faisait suite à un accord interprofessionnel du 13 octobre

2005, ratifié le 9 mars 2006 par le patronat et trois syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC). Une campagne nationale de communication devait débuter fin septembre "pour faire changer les mentalités" concernant l'emploi des seniors. Et bien c'est raté !! Vingt contrats de ce type ont été signés en un peu plus de douze mois.

Cinq millions d'euros ont donc été gaspillés sans pouvoir faire "changer les mentalités" et sans pouvoir rétablir un sens des responsabilités chez les employeurs. Mais attention, ça va barder, Xavier Bertrand l'a promis : "... Je réfléchis à un système sur l'emploi des seniors, plus structurant, plus ambitieux avec un système de bonus-malus pour encourager les entreprises qui jouent le jeu...". On demande à voir. Quant à nous, nous pensons que ceux qui sont, en principe, en charge de la politique de l'emploi continuent à faire des moulinets avec leurs petits bras en créant, en fonction de l'air du temps de nouveaux contrats. Pour preuve, ce qu'exige le Medef dans le cadre des négociations actuelles sur le marché du travail, c'est la mise en œuvre du, retenez bien ce nom, COP, autrement dit le Contrat à Objectif Précis. Ce n'est pas ce qu'on leur demande, ce qu'on leur demande, c'est tout simplement de créer des emplois, des vrais.

(Suite de la page 1) Chiffres

ménages en France a augmenté de 3,3 % en 2007 grâce à une croissance de 1,9 % et une reprise de l'emploi.

L'INSEE parle du "ménage moyen" même si cette statistique est juste et c'est à voir, elle ne correspond en rien pour tous ceux qui perçoivent les minima sociaux et même pour beaucoup de salariés.

Inflation.

Elle est officiellement d'un peu plus de 2 %. Mais chacun a pu constater que les prix alimentaires grimpent fortement et cela sera pire dès le début de 2008, l'énergie, bien sûr

tous les produits pétroliers et le logement.

Les prix mondiaux en 2007 :

Blé : + 185 %

Pétrole : + 86 %

Logement (France) + 25 %

Minima sociaux.

Ils sont relevés de 1,6 % à 1,1 % et même 1 % pour l'API et les allocations familiales.

Voici des années que ces minima perdent du pouvoir d'achat progressant chaque année moins que le coût de la vie. **PIRE** : La prime de fin d'année reste inchangée depuis 8 ans.

(Suite de la page 1) Arnaque

Rappelons nous Medef et CFDT n'admettaient pas que l'accord Unedic puisse être contesté devant les tribunaux; Avec un tel système étendu à tous les "accords", "les recalculés" de 2004 n'auraient pu se faire rendre justice.

- Période d'essai : désormais la période est doublée et renouvelable une fois : deux mois pour les ouvriers donc quatre mois possibles : trois mois pour les techniciens donc six mois possibles, quatre mois pour les cadres donc huit mois possibles. Là encore on accroît la précarité, là encore c'est le permis de faire travailler quatre mois dans l'incertitude absolue.

- Contrat de projet dit Contrat à Objectif Précis (COP) : un nouveau contrat établi pour une tâche déterminée. Celle-ci finie le contrat est rompu automatiquement. Nul doute que le patronat va se servir de ce nouveau système au détriment du CDI normal. Tous les efforts du Medef consistent à multiplier les types de contrats précaires afin de rendre le CDI minoritaire et en définitive à l'abolir.

Il n'y aurait plus que des contrats précaires.

Mme Parisot : Grâce à cet accord le chômage va diminuer". À qui fera-t-on croire que toutes ces dispositions sont indispensables aux entreprises pour être plus compétitives ? Elles permettent tout simplement de dominer encore plus les salariés.



POURQUOI AC ! AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHÔMAGE S' OPPOSE À LA FUSION DE L' ANPE AVEC L'UNEDIC

Nous sommes attachés aux services publics par choix politique car il s'agit d'un service au public où chaque citoyen a la même égalité pour ce service et dans lequel des intérêts financiers privés n'interviennent pas. Or dans le statut du nouvel établissement fusionné, le terme de service public n'est pas nommé.

Le futur service fusionné s'occupera du placement, des indemnités et des sanctions à l'égard des chômeurs; il sera donc juge et partie au détriment des demandeurs d'emploi.

L'ANPE actuellement doit accompagner et former aux demandeurs d'emploi. Qu'en sera-t-il quand la fusion des deux organismes aura supprimé 500 établissements sur les 1500 que comptent ANPE et ASSEDIC réunies ? 2000 postes en moins c'est autant d'aide en moins aux chômeurs.

Quant cette fusion aura conduit à la privatisation qu'en sera-t-il de la gestion financière ? L'exemple de la société INGEUS à Lille est évocateur : le chômeur a 6 mois pour trouver un travail ou une reconversion à la va vite, CDD et intérim à gogo, pression en cas de refus avec placement le plus souvent dans le nettoyage. La société Ingeus a engrangé en deux ans 10 milliards d'euros de marge une fois payés ses frais de fonctionnement ! Sur le dos des RMistes

La fusion Unedic-Anpe est inacceptable car elle privilégie les profits financiers des uns sur le dos des autres, les chômeurs, dans les pires conditions pour ceux-ci

BRÈVES



Pour qui pollue la Chine ?

2006, la Chine devient le 1^{er} émetteur mondial de gaz à effet de serre dépassant ainsi les États Unis. Haro sur la Chine ? Mais regardons d'un peu plus près. La Chine "à relier du Monde" travaille beaucoup pour les grandes surfaces de ventes américaines et européennes. Aussi une université britannique a calculé que 23 % de ces émissions ont lieu sur commande de nos pays riches. Cette information rappelle à quel point la contribution au réchauffement climatique des pays du Nord dépasse leurs seules émissions nationales.

Un milliardaire met les pieds dans le plat.

Warren Buffet (fortune de plus de 50 milliards de dollars) a vérifié ce que payaient en impôts ses employés. "Le taux d'imposition moyen est de 32,9 % et le mien est de 17,7 %. Personne dans le bureau n'est aussi peu imposé que moi et encore je n'ai pas recours aux dispositifs qui me permettraient légalement d'en payer encore moins".

L'assemblée nationale est pour l'équité.

700 000 personnes à petit revenu jusque là exonérées de la redevance télé (116 euros) devront en payer la moitié en 2008 et la totalité en 2009. Suppression de l'impôt payé par les détenteurs de patrimoine financiers élevés à la bourse de Paris : il s'agit de très riches, alors ils sont exonérés.

Les magiciens de la courbe du chômage.

Après les nombreuses mises en cause des chiffres du chômage, le gouvernement a décidé de mettre bon ordre dans tous ces calculs.

(Suite page 4)

OFFRE VALABLE D' EMPLOI

Une fois de plus Sarkozy vient de s'en prendre aux chômeurs qui refusent deux offres d'emplois « valables ». "Ils seront sanctionnés". En France le sous-emploi est officiellement de 20,9 %, c'est à dire qu'il manque plusieurs millions d'emplois. Sarkozy ne parle pas de ce problème majeur, il détourne l'attention et montre du doigt ceux qui refusent deux emplois.

Parlons de ce concept d'offre valable.

D'après le Code du Travail :

- L'offre doit être compatible avec la spécialité ou la formation du demandeur d'emploi.
- Le salaire proposé doit correspondre aux salaires pratiqués dans la profession et la région.
- Enfin l'emploi proposé doit être compatible avec les possibilités réelles de mobilité de la personne.

En fait il existe une pression pour modifier vers le bas la notion d'offre valable. On passe alors d'offre valable à "offre acceptable" du point de vue du gouvernement et donc de l'administration.

Des exemples : l'Allemagne avec les lois Hartz a considéré qu'un emploi à 500 euros par mois était acceptable. Le Danemark alloue des indemnités de chômage plus fortes qu'en France mais le chômeur est tenu d'accepter le premier emploi proposé quel qu'il soit.

Pour chacun de nous la loi reste le Code du Travail et sa définition de l'offre... un point c'est tout.



(Suite de la page 3) Brèves

Alors que de nombreux responsables de l'INSEE démontraient, chiffres à l'appui, que l'écart entre le calcul de l'INSEE et celui officiel de l'ANPE était de 8,1 %, il était de 9 % pour l'INSEE.

Le gouvernement sous la pression a fait revoir tout le système de calcul de l'INSEE et alors, oh ! magie, les 2 courbes se rejoignent sur 8,1 %. C'est juré, il n'y a aucune tricherie, seul le hasard a bien fait les choses.

La City de Londres s'affole.

Le gouvernement de Grande Bretagne se met à réduire les avantages fiscaux qui demeurent ça et là. Un projet comprend les avantages fiscaux des riches étrangers installés en Grande Bretagne, environ 200 000 résidents non imposés sur leur patrimoine mais seulement sur les revenus perçus des leurs activités en Grande Bretagne : spéculation, produits dérivés, capital risque etc...

Cette information a provoqué un tollé dans les médias, dans les organisations caritatives. Pensez donc ces riches étrangers leur donnent une obole, les 300 joueurs de foot de la Ligue 1 se sont indignés etc. Quelle honte s'en prendre à de riches étrangers. Le gouvernement devant cette levée de boucliers a décidé de réfléchir.

Les patrons satisfaits de la fiscalité Sarkozy.

"C'est une grande nouvelle pour toutes les PME. Sarkozy supprime l'impôt annuel IFA soit 1,6 milliard d'euros à payer en moins par année. Nous sommes très contents. Mme Parisot du Medef : " *C'est bien mais il faut aller plus loin, il faut supprimer cet impôt aux entreprises jusqu'à 250 salariés*". Mme Parisot, c'est plutôt Mme toujours plus.



TRANSPORTS : CONVENTION ANPE-SNCF

L'ANPE et la SNCF ont conclu une nouvelle convention portant sur le transport ferroviaire des demandeurs d'emploi. Elle a pris effet le 1er janvier et s'applique jusqu'au 31 décembre prochain. Elle est toutefois reconductible à deux reprises pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2010, par courrier échangé entre les deux parties.

La SNCF s'engage ainsi à consentir un tarif préférentiel forfaitaire aux chômeurs inscrits à l'ANPE qui se rendent à un entretien d'embauche, sur simple présentation d'un bon de transport nominatif à échanger ou d'un bon de réservation nominatif, délivrés l'un et l'autre par l'agence locale pour l'emploi et contre lesquels la société ferroviaire remet un billet.

Les bons de transports nominatifs, pris en charge intégralement par l'ANPE, sont délivrés en priorité aux demandeurs d'emplois titulaires du RMI, aux Bénéficiaires ASS, AI, allocation veuvage - puis aux bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi minimale, ou en formation non rémunérée, ou non indemnisés par les Assedic. Les bons de réservation nominatifs à tarif préférentiel, directement payés à la SNCF par leur bénéficiaire, sont donnés, quant à eux, aux demandeurs d'emploi qui ne répondent pas à ces critères.

La SNCF a fixé en accord avec l'agence un "tarif forfaitaire de base de 55 € pour un aller-retour en seconde classe jusqu'à l'indication d'une majoration de ce forfait". Elle propose en outre deux prix de réservation "place assise", d'un montant de 1,50 € (Corail, TGV) et de 8,40 € pour les TGV roulant en période de pointe. Ces prix s'entendent "par train emprunté". Le montant de la réservation est à la charge du bénéficiaire, qui le règle directement à la SNCF. A noter: cette offre est ouverte à concurrence d'un volume maximum annuel total de 100 000 voyages aller-retour.

(Convention du 27 décembre 2007, B.O. ANPE 3 du 16-01-08)

**Pour nous contacter
AC / BESANCON
2 Rue Victor HUGO**

☎ : 09.53.81.96.42

Fax : 03.81.81.62.25

E-mail : ac.besancon@free.fr

**N'hésitez pas à consulter
sans modération**

Le site national des collectifs :

<http://www.ac-chomage.org>

Le site local :

<http://ac.besancon.free.fr>

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

(sauf mercredi)

9 h à 12 h

13 h à 16 h

Permanences

au point public :

de Planoise

6 rue Pablo Picasso

Le vendredi 14 h à 16 h

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TOUS LES MERCREDIS
A 20 H 30**

Qu'est ce qui est gratuit ?

**Qu'est ce qui est ouvert à
tous les chômeurs ?**

**Qu'est ce qui est accessible
quelque soit votre niveau ?**

**Qu'est ce qui est ouvert le
lundi après midi (14h-17h) ?**

**Qu'est ce qui est ouvert le
mardi et le mercredi
(9h-12h et 14h-17h) ?**

**Qui est ce qui vous offre
une formation gratuite
d'environ 3 h par jour ?**

**C'est l'atelier informatique
de l'Association des Amis
d'Agir ensemble contre le
chômage**

Coordonnées ci- dessus

Messagerie :

atelinfoac@free.fr